

Police n° 81743706-11
N° de client MC384221
Période d'assurance
du 26/10/2021 au 26/10/2022
à compter de et jusqu'à midi (12 heures)

POLICE
Pertes et Avaries

Assuré
Monsieur Bertrand Fourmond
La Maison Neuve
53290 Saint Loup du Dorat
FRANCE

Navire assuré

Type : SY / JPK 1030
Année de construction : 2021
Nom : POUSS'1
Dimensions / matériaux de construction : 10,34 m x 9,06 m / Plastique fibre renf.
Moteur / puissance : Volvo Penta D1-20F 1 x 14.7 kW (= 20,0 CV)
Surface de voile : 61,00 m²
Numéro de construction : FR JPK JAC 28 H 1 19
Pavillon ou Enregistrement : France

Somme assurée

Valeur du navire (y compris équipement, moteur in-bord et annexes) **EUR 240.000,00**

Prime de base annuelle : **EUR 1.613,00**

Mode de paiement : annuel

Franchise : **EUR 1.500,00**

Conditions

Conditions Plaisance Pantaenius (CPP), Partie A. Conditions Pertes et Avaries Pantaenius (MC MEU/ FR/ CPP 1218), Partie E. Conditions Générales Pantaenius (MC/ FR/ CPP 1218)

Contrairement au § 7 des Conditions Plaisance Pantaenius (CPP) - PARTIE A « Conditions Pertes et Avaries Pantaenius », la franchise est applicable dans tous les cas, sauf en cas de perte totale.

Contrairement aux conditions, une franchise de 30 % du montant des dommages, avec au minimum la franchise spécifiée dans la police, s'applique aux dommages survenu sur le mât, la bôme, les voiles et le gréement dormant.

Contrairement aux conditions, une franchise de 30 % du montant des dommages, avec au minimum la franchise spécifiée dans la police, s'applique aux dommages causés par la foudre.
Si un système de protection contre la foudre a été installé à bord par une entreprise spécialisée, dans ce cas la franchise spécifiée dans la police s'applique.

Le montant de la franchise est doublé pour tous dommages causés par un talonnage ou une collision avec un objet fixe ou flottant (y compris mais sans s'y limiter à un bateau, un animal marin, un quai ou un ponton).

Pantaenius Clause de Vétusté Partielle SY (MC MEU/ FR/ 0920)

Zone de navigation

La Mer Méditerranée, y compris le détroit des Dardanelles, la Mer de Marmara, les détroits du Bosphore et de Gibraltar sans toutefois dépasser le 6° O. (MM)

Les eaux de l'Afrique continentale sont exclues.

Police n° 81743706-11

La Mer Baltique, la Mer du Nord, la Mer de Norvège, et l'Atlantique Nord entre les latitudes 28° N et 67° N et longitudes 12° O et 30° E. (NEURO)

Les eaux de la Russie sont exclues

Les eaux de l'Atlantique situées entre les latitudes 23.5° N et 52° N et les longitudes 12° O et 50° O. (CANMADAZO)

Les eaux de l'Afrique continentale sont exclues.

Monaco, 25 Oct 2021

Pour les assureurs participants

Par pouvoir spécial 

Consortium : EURO3

Assureurs participants :

(Le premier assureur listé est l'apériteur)

| | |
|--------|---|
| 25,00% | Allianz Global Corporate & Specialty SE, Deutschland |
| 7,50% | Helvetia Versicherungs-AG, Deutschland |
| 5,00% | AXA Versicherung Aktiengesellschaft Bereich Industriekunden Nord/ Industrie-Transport, Deutschland |
| 20,00% | Chubb European Group SE, Direktion für Deutschland |
| 17,50% | Kravag Logistic Vers. AG, Deutschland |
| 15,00% | AIG Europe S.A., Direktion für Deutschland |
| 10,00% | HDI Global Specialty SE, Deutschland |